



Le 28 septembre 2023 à Voiron

La Mission Locale des Pays Voironnais au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation Pays Voironnais Sud Grésivaudan et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission locale du Pays Voironnais Sud Grésivaudan, AKTO et 16 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 28 septembre, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes. La démarche a été lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DES PAYS VOIRONNAIS À ACCÉDER À L'EMPLOI

- En 2022, 2 731 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale des Pays Voironnais et 878 nouveaux contrats de travail ont été signés dont 11 % en CDI et 42 % en intérim. Parmi les CDD, on trouve 58 contrats en alternance.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- L'engagement des agences d'emploi se traduit par un rapprochement facilité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné, un partage et une identification des prérequis attendus sur les postes de travail à pourvoir, ainsi que par un suivi continu de la mission, avec une potentielle médiation avec le jeune à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DES PAYS VOIRONNAIS

- 2 731 jeunes accompagnés en 2022
- 121 jeunes en contrat CEJ en 2022
- 878 jeunes entrés dans un emploi en 2022

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1 % de l'emploi intérimaire national
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de +0,4 % au mois de juillet 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source baromètre Prism'emploi*).
- La région représente 15,2% des recrutements réalisés par les agences d'emploi

« Nous nous réjouissons du déploiement de la démarche Mission Jeunes dans notre Mission Locale. La signature de ces conventions va renforcer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de notre territoire. Nous espérons que ce partenariat avec les opérateurs de la branche du travail temporaire sera efficace et durable, pour apporter un accompagnement adapté aux jeunes », **déclare Gérald CANTOURNET, Président de la Mission locale des Pays Voironnais**

« Nous sommes ravis de contribuer au renforcement de l'employabilité des jeunes, en mobilisant les agences d'emploi auprès des acteurs régionaux. L'intérim constitue un véritable tremplin professionnel qui permet aux jeunes de découvrir une diversité de métiers. Cette convention va permettre aux jeunes de gagner en qualification et de développer des compétences, pour à terme, accéder à un emploi durable », **déclare Philippe GIRAUD, Président de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : ACE EMPLOI, ADECCO, ADEQUAT, AQUILA RH, CRIT, HELP'EMPLOI, INITIAL RH, LEADER INTERIM, MANPOWER, PI INTERIM, RANDSTAD, RANDSTAD INHOUSE SERVICES, START PEOPLE, SYNERGIE, TRIDENTT, WORK 2000.



Philippe Giraud, Président de Prism'emploi Auvergne-Rhône Alpes et Gérard Cantournet, Président de la Mission locale des Pays Voironnais ont présidé la séance de signature de conventions entre la Mission Locale et 16 agences d'emploi, dans le cadre de Mission Jeunes, le programme d'insertion des jeunes de la branche du travail temporaire.

Contacts presse :

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com - 06 18 89 56 73

Victor Morelle - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55

Aurélie Amieux – aurelie.amieux@paysvoironnais.com - 04 76 93 17 18

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos de la Mission Locale des Pays Voironnais

La Mission Locale des Pays Voironnais a eu 40 ans en 2022. Elle est intégrée à un Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan depuis 2005 (qui a remplacé la MIFE).

Sa Mission est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la construction et la réussite de leur parcours professionnel. Elle compte 14 professionnels : une responsable, 13 conseillers emploi-formation et 2 assistantes administratives.

En 2022, c'est plus de 2 700 jeunes qui ont été accompagnés par notre structure

Au sein de nos locaux, nous proposons les services suivants :

- Des ateliers collectifs sur l'insertion sociale (accès aux droits, santé), professionnelle (emploi, formation, orientation) ;
- Un accompagnement individuel pour aider les publics dans leur recherche d'emploi ;
- Des préparations aux entretiens de recrutement ;
- Un accès aux offres d'emploi de nos partenaires ;
- Des événements ou temps-forts autour de thématiques ou secteurs d'activité particuliers : Aide à la personne, Opérateurs sur machines à commande numérique, poseurs de fenêtres, conducteurs de ligne de production...

Pour en savoir plus sur La Maison de l'Emploi et la Mission Locale des Pays Voironnais, rendez-vous sur notre site internet :

<https://emploi-pvsg.org/>

À propos du FPETT :

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT :

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org